

Pour mobiliser des ressources internationales nécessaires pour entreprendre une action environnementale urbaine,

les cinq villes demandent :

1. une étude sérieuse de la communauté du développement international pour aider à établir des plans d'action environnementale urbaine et des programmes d'investissement afin de répondre aux priorités déterminées dans le document intitulé «Les villes mondiales et l'environnement : projet de consultation des cinq villes»; et
2. la création de liens entre les villes. En encourageant le processus coopératif international de détermination des priorités en matière d'environnement urbain démontrées par le projet de consultation des cinq villes, de nouvelles avenues de partenariats et d'assistance de ville à ville se sont ouvertes. Les cinq villes croient que l'avantage découlant de la coopération internationale entre des villes ayant des caractéristiques culturelles, économiques et géographiques diverses, telles que démontrées dans ce projet, convient à toutes les villes qui élaborent des programmes environnementaux au niveau local. La coopération décentralisée dans des secteurs comme les installations de traitement de l'eau, les